



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 17 juin 2022

Secrétaire de séance : Madame Sandra VANELSLANDE

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - CREDITS DE PAIEMENT 2022.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le lundi 13 juin 2022.

En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées

Les autorisations de programme ou d'engagement sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année.

Régie par l'article R2311-9 du CGCT, la procédure des autorisations de programme et d'engagement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle facilite la gestion pluriannuelle des engagements juridiques.

Un état annexe aux budgets et comptes administratifs permettra de suivre ces engagements pluriannuels.

Considérant qu'en juillet 2022, un nouveau marché lié à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire va être contracté pour une durée de 5 ans et qu'il concerne des dépenses d'investissement et de fonctionnement,

Il vous est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme et d'engagement, étant précisé que les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget 2022 :

MARCHE DE CHAUFFAGE 2022-2027

Autorisation de programme N° AP202201	Total € TTC	CREDITS DE PAIEMENT					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	250 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €

Autorisation d'engagement N° AE202201	Total € TTC	CREDITS DE PAIEMENT					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2 000 000 €	200 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	200 000 €

➤ Ouï l'exposé de Monsieur Alain Rime, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

